



aventure extra-conjugale et vie commune

Par **vascoleo**, le **15/03/2010 à 15:05**

Bonjour, rn rnmon mari s'absente plusieurs jours pour rejoindre sa maîtresse et revient ensuite pour son confort. Il refuse de partir et compte poursuivre sa vie dans notre maison ainsi jusqu'au bout. Je n'en peux plus, je suis là que pour faire les corvées ménagères et la bouffe! Je voudrais que l'on se sépare mais il ne veut pas. Il se trouve bien ainsi.rnrnComment puis-je faire? Je sais qui est sa maîtresse , puis-je faire faire un constat d'adultère et demander le divorce. Cela existe t il toujours?rnrnMerci; c'est vraiment urgent.

Par **amajuris**, le **15/03/2010 à 16:30**

bonjour,rnvous n'avez pas besoin de votre mari.rnvous voyez un avocat (obligatoire) qui déposera une requête en divorce devant le Juge aux affaires familiales de votre domicile. le constat d'adultère ne se fait plus guère, vous pouvez dire que la conduite de votre mari rend intolérable la poursuite de la vie commune.rnl'avocat est là pour vous renseigner.rncordialement

Par **Rory**, le **15/03/2010 à 17:07**

Bonjour,rnrnEn effet, le constat d'adultère ne se fait plus guère mais il existe toujours. Cela vaudrait quand même le coup de le demander au juge. Demandez à votre avocat.rnrnPour ce qui est du divorce : un divorce pour faute s'impose (et sera établi par le constat d'adultère).